

DEVELOPPER SON ORGANISME DE FORMATION :
LA MAITRISE DE L'ADMINISTRATIF ET DES FINANCEMENTS DE LA FORMATION
Maitriser l'écosystème de la formation

Programme

Comprendre le contexte juridique

- Le schéma de la formation professionnelle né de la réforme
- Obtenir et conserver son numéro de déclaration d'activité formation

La gestion administrative de la formation

- Tous les documents administratifs de la formation
 - Convention, émargement, programme...
- Tous les processus à mettre en place
 - Information, évaluation...
- Maintenir sa certification Qualiopi
 - Préparer son audit de surveillance

Travailler avec des intervenants

- Bien comprendre la notion de sous-traitance
- Les risques de requalifications en CDI

Les autres obligations à bien comprendre

- Les obligations comptables (TVA et plan comptable)
- Le bilan pédagogique et financier
- Le contrôle des organismes de formation
- Le RGPD et l'organisme de formation

Le financement de la formation

- Quel dispositif dans quels cas ?
 - Plan, CPF, ProA, FNE...
- Comment avoir une offre CPF
 - Comprendre la certification des formations

Travailler avec les OPCO

- Le fonctionnement des OPCO
- Faire de l'OPCO un partenaire

Travailler avec Pôle Emploi

- Les différents financements pour demandeurs d'emploi
- Obtenir les financements de Pôle Emploi

Bien utiliser les sites de la formation professionnelle

- Le portail EDOF pour le CPF
- La Carif et Kairos pour Pôle Emploi

Objectifs

Mettre en place les obligations réglementaires de l'OF
Créer des documents et des procédures conformes
Comprendre les financements de la formation

Public

Créateurs, dirigeants et gestionnaires d'organismes de formation

Pré requis

Une première expérience dans la formation professionnelle

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

Dates 2023

2 et 3 mars 2023 – Lyon
15 et 16 juin 2023 - Paris

Intervenant

Frédéric Bancel

Ses missions de conseil auprès des entreprises et des organismes de formation complètent son expérience de directeur de centre et de responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17
fbancel@formascope.com

Tarif

980 €HT par personne

Autres Informations

Sanction de la formation :
Attestation de présence
Moyens de la formation : Face à face et exercices
Modalités d'évaluation : QCM

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.
2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception de l'acompte spécifié dans le bon de commande. Le solde éventuel sera à régler à réception de facture à l'issue de la formation. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.
3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par chèque à l'ordre de Formascope Conseil, soit par virement sur le compte ci-dessous.
SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
4. **Report d'inscription** : Sous réserve de disponibilité, une inscription peut être reportée sans frais sur une session ultérieure avec un préavis de 10 jours.
5. **Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la formation.
6. **Annulation de la formation** : Formascope Conseil se réserve le droit d'annuler la session de formation en cas de force majeure ou en cas d'un nombre trop faible d'inscrits avec un préavis de 7 jours. Cette annulation ne donnera lieu à aucune indemnisation et les sommes éventuellement perçues seront remboursées. Le participant pourra reporter son inscription sur une session ultérieure de son choix sans frais, sous réserve de disponibilité.